

2025/04/07

MAIRIE
de CHAMBLES

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 11/03/2025

N° DP 042 042 25 00005

Affichage récépissé dépôt de dossier :

Par :	Monsieur MARCON Bastien
Demeurant à :	91 CHEMIN DE CESSIEUX 42170 CHAMBLES
Sur un terrain sis à :	91 Chemin de Cessieux 42170 CHAMBLES 42 E 1439
Nature des Travaux :	remplacement d'une pergola en toile par une pergola bioclimatique de 27m ²

Le Maire,

Vu la déclaration préalable présentée le 11/03/2025 par Monsieur MARCON Bastien,

Vu l'objet de la demande :

- Pour le remplacement d'une pergola en toile par une pergola bioclimatique de 27m²
- Sur un terrain situé 91 Chemin de Cessieux 42170 CHAMBLES

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022 et sa modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2023, **Zone : A ;**

Vu le site inscrit des Gorges de la Loire, conformément à l'arrêté interministériel du 15 septembre 1999 ;

Vu l'avis **Favorable** de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) DEMAT en date du 01/04/2025 ;

Vu la consultation de M. MICHELOU Gilles en date du 11/03/2025 ;

A R R E T E

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition.



CHAMBLES, le 2 avril 2025
Le Maire,
Pierre GIRAUD

PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,
André PEYRET
ADJOINT